AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0570
FR0011799907-FS0240

15 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENOMIC VISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2014, la société Quest Diagnostics Ventures LLC[1] (3 Giralda Farms, Madison, New Jersey 07940, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 avril 2014, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société GENOMIC VISION et détenir 616 157 actions GENOMIC VISION représentant autant de droits de vote, soit 14,44% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions GENOMIC VISION[3].

[1] Contrôlée par la société Quest Diagnotics Incorporated.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 266 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus visé par l'AMF le 19 mars 2014 sous le n°14-087.